

DOCUMENT RETRAÇANT L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

arrêté du 29 janvier 2007 modifié

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE SESSION 2026

ECRIVEZ TRES LISIBLEMENT : EN EFFET, CE DOCUMENT, SERA MIS A LA DISPOSITION DU JURY AU DEBUT DE VOTRE ENTRETIEN.

Vous devrez y faire figurer l'intégralité de votre activité professionnelle exercée jusqu'à la date de clôture des inscriptions, soit le 8 octobre 2026.

Nom et prénom du candidat :

Date d'entrée dans la fonction publique :

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Autre expérience que la fonction publique : ☐ oui ☐ non

Si oui, à préciser :

Expérience professionnelle dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

COLLECTIVITE ou EMPLOYEUR (désignation, adresse, domaine d'intervention)	Service d'affectation (désignation, nombre d'agents ou de salariés)	Informations sur les emplois occupés par le candidat			
		Période d'emploi (dates de début et de fin)	Intitulé de l'emploi	Principales missions	Nature des activités (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outils ou méthodes employés, travail en équipe)

Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat

Diplôme* préparé (intitulé précis)	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Obtenu (oui/non)	Année d'obtention	Pays de délivrance du diplôme

* **Niveau V** (niveau 3 européen) : BEP, CAP, diplôme national du brevet ; **Niveau IV** (niveau 4 européen) : Baccalauréat, brevet de technicien ; **Niveau III** (niveau 5 européen) : BTS, DUT, DEUG ; **Niveau II** (niveau 6 européen) : licence, maîtrise, master 1 ; **Niveau I** (niveau 7 européen) : master 2, ingénieur, architecte ; **Niveau 8** : Doctorat

Formation continue

Intitulé précis du stage suivi	Organisme de formation	Année	Nombre de jours

Attestation établie le : / /

Signature du candidat :

Cette attestation est la propriété exclusive du candidat, qui en certifie l'authenticité des informations. Elle est faite pour servir et valoir ce que de droit.